

AVERTISSEMENTS :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien du luminaire.
- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, ce dispositif ne doit être utilisé qu'en présence de ventilateurs de plafond de 120 V c.a. et 1,5 A au plus.**
- Ce produit doit être installé et utilisé conformément aux codes de l'électricité en vigueur.

MISES EN GARDE :

- Dispositif exclusivement conçu pour les ventilateurs de plafond à pales, dotés d'un moteur à condensateur ou à bague de déphasage; on doit consulter les directives du fabricant ou l'étiquette signalétique apposée sur le

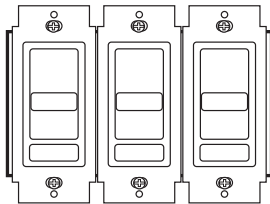
- moteur pour en confirmer le type. Tout autre type d'appareil ou de moteur pourrait causer la surchauffe, voire le bris, du dispositif et des charges qui lui sont raccordées.
- N'assigner qu'une seule commande par ventilateur. Le ou les interrupteurs le mettront en marche au niveau sélectionné à cette dernière.
- Pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, **NE PAS** l'installer pour commander une prise, de l'éclairage fluorescent ou un appareil motorisé ou à transformateur autre qu'un ventilateur de plafond aux valeurs nominales appropriées.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Ce produit ne doit être utilisé qu'avec du fil de **cuivre ou plaqué cuivre**.

Outils requis

- Tournevis ordinaire/Phillips
- Ruban isolant
- Règle
- Pince
- Crayon
- Coupe-fil

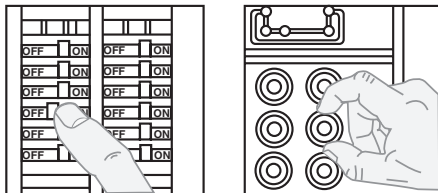
Installation de la commande seule, ou avec d'autres dispositifs

REMARQUES : cette commande ne requiert AUCUNE réduction des valeurs nominales si elle est installée avec d'autres dispositifs dans la même boîte murale.



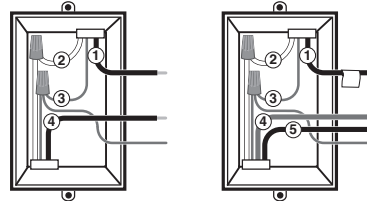
INSTALLATION

Étape 1 **AVERTISSEMENT :** POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé.



Étape 2 **Identification de l'installation (plus courantes montrées)**

AVERTISSEMENT : si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à ceux montrés ici, on doit faire appel à un électricien.



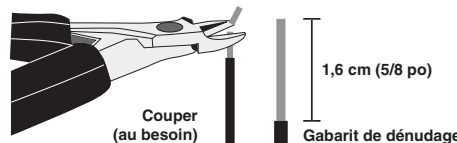
- Installations unipolaires**
1. Ligne (actif)
 2. Neutre
 3. Terre
 4. Charge

- Installations à trois voies**
1. Ligne ou charge (se reporter à la remarque ci-dessous)
 2. Neutre
 3. Terre
 4. Premier cavalier – couleur à noter
 5. Deuxième cavalier – couleur à noter

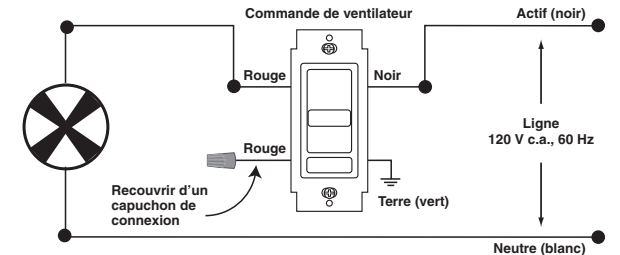
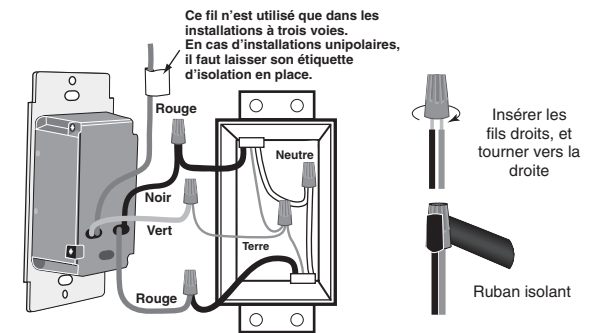
REMARQUE : dans les installations à trois voies, une des bornes des dispositifs existants devrait être d'une couleur différente (noire, probablement) ou identifiée comme étant la borne commune. Il importe d'étiqueter le fil y étant raccordé comme « commun » (ligne ou charge) au niveau des boîtes murales de la commande de ventilateur et de l'autre dispositif du circuit à trois voies.

Étape 3 **Préparation et raccordement des fils**

- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale sont bien droits (**les recouper au besoin**).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale sur 5/8 po (un peu plus de 1,6 cm).
- **En présence de systèmes unipolaires, passer à l'étape 4a.**
- **En présence de systèmes à trois voies, passer à l'étape 4b.**



Étape 4a **Applications unipolaires**



Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

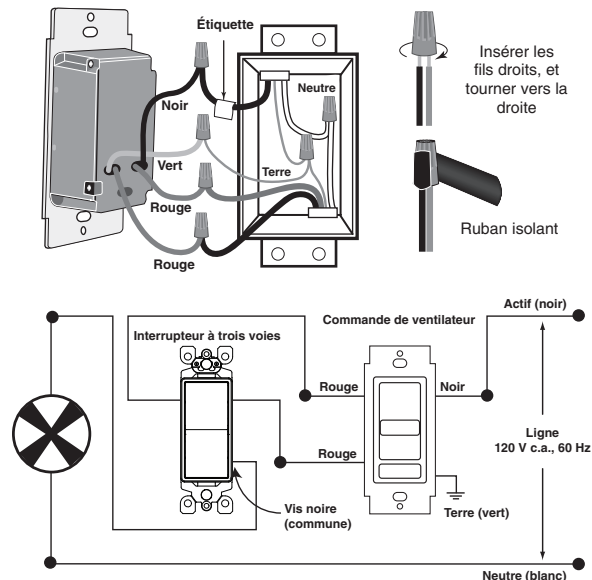
- Le fil vert ou dénudé (terre) de la boîte murale au fil de sortie **VERT** de la commande.
- Le fil de ligne (actif) de la boîte au fil de sortie **NOIR** de la commande.
- Le fil de charge de la boîte à un des fils de sortie **ROUGES** de la commande.
- L'autre fil **ROUGE** devrait porter une étiquette de la même couleur.

NE PAS RETIRER cette étiquette si l'installation est unipolaire.

REMARQUE : s'il n'y a pas d'étiquette sur le second fil **ROUGE**, il faut se servir de ruban isolant ou d'un capuchon de connexion pour le couvrir.

Passer à l'étape 5.

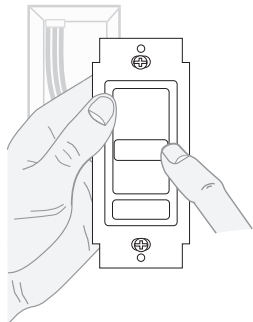
Étape 4b Applications à trois voies



- Le fil vert ou dénudé (terre) de la boîte murale au fil de sortie **VERT** de la commande.
- Le fil commun (fil de charge ou actif de ligne) au fil de sortie **NOIR** de la commande.
- Le premier cavalier à un des fils de sortie **ROUGES** de la commande (retirer l'étiquette d'isolation).
- Le second cavalier à l'autre fil de sortie **ROUGE** de la commande.

Passer à l'étape 5.

Étape 5 Vérification de la commande avant son installation dans la boîte murale :



- Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.
- En tenant délicatement la commande de la manière illustrée, hausser la glissière au maximum. Si le ventilateur ne démarre pas, appuyer sur la bascule. Il devrait démarrer à son régime le plus rapide.

Si le ventilateur ne démarre pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

Étape 6 Fixation

AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé.



Étape 7 Rétablissement de l'alimentation

Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.

L'installation est terminée.

Mode d'emploi

REMARQUE : dans le cas d'installations à trois voies, les interrupteurs feront démarrer le ventilateur à la vitesse réglée au niveau de la commande. Le ventilateur peut être mis en marche à partir de cette dernière ou de l'interrupteur.

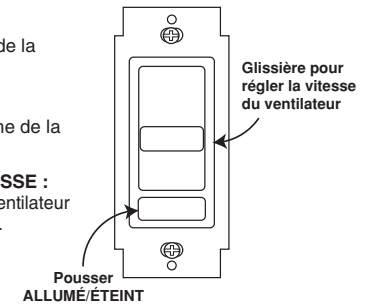
MISE SOUS TENSION :

appuyer sur le côté droit de la bascule.

MISE HORS TENSION :

appuyer sur le côté gauche de la bascule.

CHANGEMENT DE VITESSE : déplacer la glissière – le ventilateur devrait changer de régime.



Diagnostic des anomalies

- Le ventilateur ne démarre pas :
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - le moteur du ventilateur est brûlé;
 - le neutre du ventilateur n'est pas raccordé.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement)
www.leviton.com

© 2018 Leviton Mfg. Co., Inc.

DI-000-0661F-52A

EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.